



INSTITUT DES SOURDS DE LA MALGRANGE

2 Rue Joseph Piroux

54140 JARVILLE LA MALGRANGE

==oOo==

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de l'association

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Institut des Sourds de la Malgrange relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association Institut des Sourds de la Malgrange à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

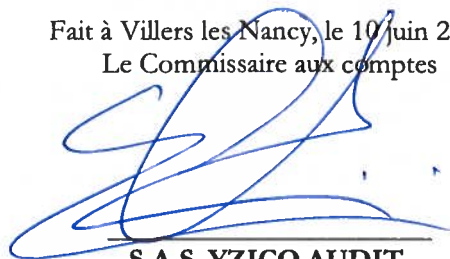
Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villers les Nancy, le 10 juin 2026
Le Commissaire aux comptes



**S.A.S. YZICO AUDIT,
Représentée par
Monsieur Yann OLLIVIER**



INSTITUT DES SOURDS DE LA MALGRANGE - BILAN

ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	Montant Net	Montant Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	76 826	76 826	0	4 089
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	76 826	76 826	0	4 089
Immobilisations incorporelles en cours				
Immobilisations corporelles	28 626 758	17 526 339	11 100 419	11 957 362
Terrains	2 032 023	963 044	1 068 979	1 111 142
Constructions	18 845 284	10 548 887	8 296 398	8 908 939
Installations techniques, matériel et outillage	7 611 895	6 014 409	1 597 486	1 840 605
Immobilisations corporelles en cours	137 556		137 556	96 677
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	16 120		16 120	16 130
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	13 420		13 420	13 390
Prêts				
Autres	2 700		2 700	2 740
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (I)	28 719 704	17 603 165	11 116 539	11 977 581
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	46 637		46 637	42 605
Matières premières et autres approvisionnements	31 750		31 750	35 931
Marchandises	33		33	109
Avances et acomptes versés sur commandes	14 854		14 854	6 565
Créances	1 403 354		1 403 354	1 506 289
Créances clients, usagers et comptes rattachés	75 076		75 076	88 032
Autres créances	1 206 350		1 206 350	1 304 891
Charges constatées d'avance	121 928		121 928	113 366
Valeurs mobilières de placement	5 685 487		5 685 487	4 912 747
Disponibilités	5 685 487		5 685 487	4 912 747
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	7 135 478		7 135 478	6 461 640
Frais d'émission des emprunts III				
Primes de remboursement des emprunts IV				
Ecart de conversion actif V				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	35 855 182	17 603 165	18 252 017	18 439 222





INSTITUT DES SOURDS DE LA MALGRANGE - BILAN

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	4 073 602	4 073 602
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	4 073 602	4 073 602
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	4 404 730	4 523 975
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	4 404 730	4 523 975
Autres		
Report à nouveau	-2 144 180	-2 146 586
Excédent ou déficit de l'exercice	121 440	-116 839
Situation nette (sous total)	6 455 592	6 334 151
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 586 696	2 649 236
Provisions réglementées	2 064 260	1 994 925
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	11 106 547	10 978 312
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	311 226	352 128
Fonds dédiés	1 341 420	1 437 592
TOTAL DES FONDS REPORTEES ET DEDIES (II)	1 652 647	1 789 719
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	1 073 201	1 112 420
TOTAL DES PROVISIONS (III)	1 073 201	1 112 420
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 593 524	2 860 749
Emprunts et dettes financières diverses	890	976
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	523 663	576 501
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 237 229	1 053 472
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	64 316	67 072
Produits constatés d'avance		
TOTAL DES DETTES (IV)	4 419 622	4 558 770
Ecart de conversion (passif) (V)		
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+II+III+IV+V)	18 252 017	18 439 222





INSTITUT DES SOURDS DE LA MALGRANGE - COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	720	820
Ventes de biens et services	5 949	35 979
Ventes de biens	5 949	35 979
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	16 861 126	16 534 573
Concours publics et subventions d'exploitation	16 855 410	16 531 987
Ressources liées à la générosité du public	5 715	2 586
Dons manuels	970	0
Mécénats	3 000	2 586
Legs, donations et assurances-vie	1 745	0
Contributions financières		
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	57 659	58 574
Utilisation des fonds dédiés	222 056	265 403
Autres produits	252 941	332 056
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	17 400 451	17 227 405
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	18 014	32 619
Variation de stock	76	64
Autres achats et charges externes	3 806 454	3 793 470
Impôts, taxes et versements assimilés	1 252 915	1 259 683
Salaires et traitements	8 048 393	8 097 490
Charges sociales	2 976 467	3 056 730
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 051 928	1 087 045
Dotations aux provisions		
Report en fonds dédiés	84 983	50 386
Autres charges	15 572	10 864
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	17 254 801	17 388 352
RESULTAT D'EXPLOITATION	145 650	-160 947





INSTITUT DES SOURDS DE LA MALGRANGE - COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2025	31/12/2025
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres Intérêts et Produits assimilés	97 502	99 866
Reprises sur provisions et dépréciations		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	97 502	99 866
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	87 775	86 476
Intérêts et charges assimilées	24 797	26 929
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	112 572	113 405
RESULTAT FINANCIER	-15 070	-13 538
RESULTAT COURANT avant impôts	130 579	-174 485
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	0	74 406
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	0	74 406
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0	4 500
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	0	4 500
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	69 906
PARTICIPATION DES SALARIES AU RESULTAT		
IMPOT SOCIETE	9 139	12 260
TOTAL PRODUITS	17 497 953	17 401 677
TOTAL CHARGES	17 376 512	17 518 517
RESULTAT	121 440	-116 839

DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

L'objet social de l'association est d'intérêt général. Il porte sur la prise en charge thérapeutique, pédagogique et éducative des personnes en situation de handicap portant sur la déficience auditive et les troubles spécifiques du langage et handicaps associés.

L'association accompagne les personnes en situation de handicap depuis leur plus jeune âge et dans leur vie d'adulte. Le soutien aux familles fait partie intégrante des missions de l'Institut pour favoriser l'objectif premier d'accès à l'autonomie et d'inclusion.

Pour se faire, l'association gère actuellement quatre ESSMS :

- CROP, Centre de Rééducation de l'Ouïe et de la Parole, accompagnant les enfants de 6 à 20 ans, sous l'autorité de l'ARS Grand Est ;
- SSEFS, Service de Soutien à l'Éducation Familiale et à la scolarisation, accompagnant les enfants de 6 à 20 ans en milieu ordinaire, sous l'autorité de l'ARS Grand Est ;
- CAMSP DA, Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Spécialisé Déficience Auditive, accompagnant les enfants de 0 à 6 ans et leur famille, sous l'autorité conjointe de l'ARS Grand Est et du CD54 et CD88 ;
- SAVS - AISPAS, Service d'Accompagnement à la Vie Sociale, accompagnant les adultes sourds à partir de 20 ans, sous l'autorité du CD54.



FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POST-CLÔTURE

Le redressement opéré à partir de 2024 grâce à la négociation de rebasages auprès de l'ARS et du CD54 d'une part et la réduction des ETP d'autre part, a permis le retour à l'équilibre de notre activité sur 2025. La baisse du prix de l'énergie au 01/01/2025 contribue à la réalisation d'excédents.

Les investissements jusque-là ralentis vont reprendre en 2026 grâce à une capacité d'autofinancement retrouvée. Un emprunt de 312 000 € a été souscrit début 2026 pour financer les travaux de raccordement au chauffage urbain.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Au cours de l'exercice 2025, l'association a appliqué les dispositions suivantes :

- **Règlement ANC n°2018-06** relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, applicable obligatoirement depuis les exercices ouverts au 1er janvier 2020. Ce règlement a modifié le plan comptable associatif et les règles relatives aux fonds propres, subventions, legs, donations et contributions.
- **Règlement ANC n°2019-04** applicable aux ESSMS, précisant les modalités de présentation des états financiers, des fonds propres et des affectations de résultat dans le secteur médico-social.
- **Règlement ANC n°2022-06** (mise à jour du PCG et impacts sur les entités, appliqué aux associations lorsqu'explicitement renvoyées par l'ANC 2018-06).
- **Règlement ANC n°2023-03**, incluant des modifications portant notamment sur les instruments financiers, les informations à fournir et les règles de distinction entre passifs/produits.

Changement de méthode comptable – Application du règlement ANC n° 2022-06

L'entité applique pour la première fois le **règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers**, modifiant la présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe. Ce règlement modernise la structure des comptes annuels et impose une revue des méthodes comptables. Les impacts portent notamment sur :

- la **nouvelle présentation** des postes des états financiers ;
- la **mise à jour des méthodes comptables** afin de refléter la doctrine du règlement n° 2022-06 ;
- la **comparabilité** avec l'exercice précédent, qui doit être explicitée.

Une description des impacts significatifs sur les postes concernés est présentée dans les notes ci-après.

ACTIF

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le cas échéant, la comptabilisation des immobilisations se fait par composant.



Tableau de variation des immobilisations

(en euros)	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	31/12/2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	90 969		14 143	-	76 826
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Licences, logiciels, droits et valeurs similaires	90 969	-	14 143	-	76 826
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	28 534 959	197 287	105 488	-	28 626 758
Terrains	606 750				606 750
Aménagement de terrains	1 425 272				1 425 272
Constructions	18 845 284				18 845 284
Installations techniques, matériel et outillage	1 772 151	20 154	32 513		1 759 792
Autres immobilisations corporelles	5 788 824	130 239	66 960		5 852 104
Immobilisations corporelles en cours	96 676	46 894	6 015		137 556
Avances et acomptes	-				-
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	16 130	30	40	-	16 120
Participations et créances rattachées	-				-
Autres titres immobilisés	13 390	30	-	-	13 420
Prêts	-	-	-	-	-
Autres	2 740	-	40	-	2 700
Total	28 642 058	197 317	119 671	-	28 719 704

Les immobilisations financières correspondent essentiellement à des parts sociales de banques. Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties linéairement selon les durées d'usage ou selon leur durée de vie prévue si elle diffère significativement.

Tableau de variation des amortissements

(en euros)	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Virement poste à poste	31/12/2025
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	86 880	4 352	14 143	264	76 826
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 577 597	1 047 839	99 097	-	17 526 339
Aménagement de terrains	920 881	42 163	-		963 044
Constructions	9 936 345	612 541	-		10 548 887
Installations techniques, matériel et outillage	1 004 687	118 988	32 137		1 091 538
Autres immobilisations corporelles	4 715 684	274 147	66 960		4 922 871
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-	-	-	-	-
Participations et créances rattachées	-	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-
Total	16 664 477	1 052 191	113 240	264	17 603 165

STOCKS

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition. Ils sont essentiellement constitués de produits alimentaires, produits d'entretien et fournitures scolaires qui ne subissent pas de perte de valeur.

CREANCES

Les créances sont impactées par la subvention accordée par la CNSA en fin d'année 2023 pour le projet de réhabilitation des locaux libérés suite à la construction du pôle restauration.

En 2025, en application du règlement ANC 2022-06 (modernisation des états financiers), les charges constatées d'avance sont désormais intégrées dans la rubrique « Créances » alors qu'elles faisaient l'objet d'une rubrique distincte auparavant.

Les Charges constatées d'avance concernent essentiellement des charges relatives aux « Autres achats et services extérieurs ».

Tableau de répartition des créances

(en euros)	- d'un an	+ d'un an	TOTAL
Usagers	13 997		13 997
Clients divers	74 050		74 050
Financiers	1 229 643		1 229 643
Créances fiscales et sociales	62 071		62 071
Autres créances	13 161		13 161
Total	1 392 922	-	1 392 922

PASSIF

FONDS PROPRES

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	4 073 602				4 073 602
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Ecart de réévaluation	-				-
Réserves	4 523 975	3 987	6 615	- 129 847	4 404 730
Report à nouveau	- 2 146 586	- 49 655		52 061	- 2 144 180
Excédent ou déficit de l'exercice	- 116 839	116 839	121 440		121 440
Situation nette	6 334 151	71 171	128 056	- 77 787	6 455 592
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	2 649 236		12 197	- 74 736,81	2 586 696
Provisions réglementées	1 994 925		87 775	- 18 440	2 064 260
TOTAL	10 978 312	71 171	228 027	- 170 964	11 106 547



Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Conformément à une recommandation de la DGFIP suite à un contrôle réalisé en 2010, 1 625 062€ de subventions anciennes ont été imputées dans ce compte.

Les réserves de l'exercice sont impactées selon la décision de l'Assemblée Générale du 12/06/2025 par le résultat 2024 des activités en gestion non contrôlées pour 3 987 € et par la consommation de 129 847 € de réserves d'investissements. Enfin, elles sont impactées par la mise en réserve de compensation de l'excédent 2024 du CAMSP pour 6 615 €, proposition d'affectation non remise en cause par les financeurs.

Tableau de variation des réserves :

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Excédents affectés à l'investissement	2 703 166			68 551	2 634 615
Réserves de compensation	1 185 462		6 615	54 629	1 137 448
Réserve de couverture du BFR	528 334				528 334
Réserve excédent d'activité libre	107 012	3 987		6 667	104 332
TOTAL	4 523 975	3 987	6 615	129 847	4 404 730

Le report à nouveau est impacté par :

- les résultats administratifs 2024, en attente de validation par les financeurs, des 4 établissements sous gestion contrôlée pour un total cumulé de – 59 223 € (solde créditeur pour 54 765 € et solde débiteur pour 113 987€) ;
- la compensation des déficits antérieurs du SAVS pour 9 567 €, tel qu' approuvé par les financeurs en 2024 ;
- les variations de provisions pour congés payés et pour indemnités départ en retraite non retenues par le financeur pour un total de – 58 676 € ;
- L'imputation définitive en RAN des pertes 2023 du CROP, du SSEFS et du SAVS, proposée par l'AG de 2024 et non remise en cause par les financeurs en 2025, pour un total de 727 260 € et la mise en réserve des excédents 2023 du CAMSP pour 6615 €.

Tableau de suivi des résultats antérieurs sous contrôle des financeurs :

		31/12/2025		31/12/2024	
		Déficits	Excédents	Déficits	Excédents
Résultats antérieurs approuvés et repris en N	CROP	-	-		1 954
	SSEFS		-	276	
	CAMSP	-		2 097	
	SAVS	12 657		6 478	
	NET	12 657		6 897	
Résultats antérieurs approuvés et à reprendre	CROP		-		-
	SSEFS			17 522	
	CAMSP				6 615,17
	SAVS	16 267		28 924	
	NET	16 267		39 831	
Résultats antérieurs en attente d'approbation	CROP	101 527		101 527,22	
	SSEFS		21 987	-	
	CAMSP		32 778		32 778
	SAVS	12 460			
	NET	59 223		81 209	

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité :

	N	N-1
RESULTAT COMPTABLE	121 440	- 116 839
Reprise des résultats antérieurs	- 12 657	- 9 567
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	108 784	- 126 407
Dont résultat effectif sous gestion propre	14 860	62 663
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée	93 924	- 189 070

La variation des **subventions d'investissement** s'explique par une nouvelle subvention Prime CEE de 12 197 € et par la quote-part annuelle de subventions virée au compte de résultat, selon le même rythme que les amortissements pratiqués sur les immobilisations subventionnées, qui s'élève à 74 737€. Lorsque le cumul des quotes-parts virées au compte de résultat est égal au montant de la subvention, elles sont toutes deux soldées.

Les **provisions réglementées** sont des « provisions » qui ne correspondent pas à l'objet normal d'une provision et comptabilisées en application du Code de l'action sociale et des familles, applicables aux ESSMS. Il s'agit de provisions pour plus-value de cession d'actif et pour produits financiers.

FONDS REPORTES ET DEDIES

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée en « Fonds dédiés » en contrepartie de la constatation d'une charge. Elles sont rapportées en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, pour les immobilisations amortissables, au fur et à mesure de l'amortissement correspondant.

Tableau de variation des fonds dédiés

VARIATION DES FONDS REPORTÉS ET DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERT	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation	1 265 513	83 359	163 640	-	-	1 185 232	95 316
Contributions financières d'autres organismes	172 079		15 890			156 188	
Ressources liées à la générosité du public	352 127	1 625	42 526			311 226	
TOTAL	1 789 719	84 984	222 056			1 652 647	95 316

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont uniquement constituées de la provision pour indemnités de départ en retraite. Cette provision a été acceptée par les financeurs jusqu'en 2015 à hauteur de 519 712€. Depuis la variation annuelle n'est plus acceptée par les financeurs.

Tableau de variation des provisions pour risques et charges :

	A L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	VIREMENT POSTE A POSTE	TOTAL AU 31/12/N
Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 112 420		- 39 219		1 073 201

Nous appliquons la méthode d'évaluation prospective. Les paramètres de calcul de la provision retraite sont les suivants :

- calcul du nombre de mois d'indemnités à verser en fonction de la convention collective applicable et de l'ancienneté maximum à l'âge de la retraite ;
- application d'un taux de rotation faible pour tenir compte de la probabilité de départ ;
- application de l'abattement du taux de mortalité INSEE en fonction de l'âge du salarié ;
- application des taux d'évolution annuelle des salaires et monétaires.

En 2025, le taux d'actualisation pris en compte dans l'évaluation du passif est passé de 0.5% à 3.15%. Le gain actuariel généré par ce changement d'estimation est comptabilisé conformément à la recommandation ANC 2013-02 (§6262), en optant pour la méthode dite "du corridor". Le gain, qui est ainsi étalé sur 10 ans, génère un produit de 39 219 € en 2025.

La provision comptabilisée au bilan est complétée par le contrat d'assurance pour retraite collective souscrit en 2014. Le total des abondements effectués depuis est de 1 000 000 € avec un déblocage de fonds en 2022 à hauteur de 212 569 €. La valeur vénale au 31/12/2025 est de 977 334 €.

DETTES

Tableau de répartition des dettes

(en €)	- d'un an	+ d'un an	TOTAL
Emprunts et dettes assimilées	292 108	2 302 306	2 594 414
Fournisseurs et comptes rattachés	523 663		523 663
Dettes fiscales et sociales	1 237 229		1 237 229
Dettes sur immobilisations	11 916		11 916
Autres dettes	64 316		64 316
Total	2 129 232	2 302 306	4 431 538

Tableau des emprunts :

Banque	Solde restant dû 31/12/N	Montant débouqué au 31/12/N	Montant total emprunté	date souscription	durée	Remboursement à moins d'un an	Remboursement entre 1 et 5 ans	Remboursement à plus de 5 ans
Crédit Agricole	2 215 068	2 810 000	2 810 000	16/04/2020	20 ans	164 120	656 478	1 394 470
Crédit Agricole	65 867	300 000	300 000	16/04/2020	7 ans	46 669	19 198	
Crédit Agricole	312 589	500 000	500 000	21/06/2022	7 ans	81 319	231 270	
TOTAL	2 593 524	3 610 000	3 610 000			292 108	906 946	1 394 470

Les dettes financières sont constituées des emprunts contractés auprès des établissements de crédit. Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2025.

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés comprennent les dettes sur achats liés à l'activité courante de l'association.

Les dettes fiscales et sociales sont les dettes liées aux salaires de décembre 2025. Elles intègrent la provision pour congés payés de l'exercice. La loi DDADUE du 22 avril 2024 prévoyant un effet rétroactif de ses nouvelles dispositions, les droits à congés payés acquis antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi, et relevant des règles applicables à la rétroactivité, ont été pris en compte dans la valorisation de la provision pour congés payés pour les salariés présents au 31/12/2025.

Les autres dettes sont essentiellement constituées du fonds social.

NOTES RELATIVES AU RESULTAT

COTISATIONS

Les cotisations des adhérents sont sans contrepartie, c'est-à-dire sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

PRODUITS DE TIERS FINANCEUR

Tableau des financements publics par origine



CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	TOTAL	Financements ARS	Financements CDS4	Financements CDS8	Financements Etat	Financements Région	Financements Commune	Financement OPCO
Dotation globale CROP	13 385 433	13 385 433						
Dotation SSEFS	2 262 553	2 262 553						
Dotation CAMSP	462 918	384 816	77 383	720				
Dotation SAVS	415 695		415 695					
Concours publics (dont taxe apprent. et OPCO)	138 529				19 814			118 715
Subventions d'exploitation (dont CNR)	115 545	96 622	2 000			19 173	1 750	
Quote part de subvention d'investissement	74 737							
Total	16 855 410	16 129 424	495 078	720	19 814	19 173	1 750	118 715

Conformément à l'article 142-9 du règlement ANC n°2018-06, les **concours publics** sont définis comme « des contributions financières versées par une autorité administrative qui ne constituent pas des subventions au sens juridique du terme, et qui sont accordées en application de dispositions législatives ou réglementaires ».

La taxe d'apprentissage, les prises en charges de l'OPCO et les aides à l'embauche relèvent de ces concours publics. L'entrée en vigueur du règlement ANC n°2022-06 n'a pas entraîné de modification du traitement comptable des concours publics, ceux-ci relevant de dispositions sectorielles spécifiques toujours en vigueur.

En application du règlement ANC 2022-06 (art 1222-74), les quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice ne sont plus comptabilisées en résultat exceptionnel mais en résultat d'exploitation dans la rubrique « Concours publics et subventions d'exploitation ».

LIBERALITES RECUES

Les dons non affectés qui n'ont pas un caractère répétitif (nous ne réalisons pas de campagne annuelle de don) sont comptabilisés à l'encaissement en produits exceptionnels.

Conformément au règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018, les legs sont comptabilisés à l'actif avec contrepartie en produit lors de leur acceptation par le Conseil d'Administration (sauf si mention expresse du testateur ou donateur, en renforcement des fonds propres). Une assurance-vie dont l'association est bénéficiaire est comptabilisée en produit à la date de réception des fonds.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'association ne bénéficie pas de contribution volontaire en nature.

RESULTAT FINANCIER

Les produits financiers correspondent essentiellement à la rémunération de livrets bancaires et à la rémunération des dépôts à terme. Ce sont des placements sans risque.

Les charges financières sont essentiellement constituées des intérêts des emprunts en cours et de la dotation aux provisions règlementées sur produits de placement de trésorerie (CASF art. R314-81).

RESULTAT EXCEPTIONNEL

En application du règlement ANC 2022-06 :

- les comptes de transfert de charges sont supprimés
- le résultat exceptionnel se limite désormais aux événements majeurs et inhabituels

Ainsi il n'y a pas de produits ni charges exceptionnels en 2025.

Les indemnités d'assurances sont comptabilisées en produits d'exploitation.

Les quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice ne sont plus comptabilisées en résultat exceptionnel mais en résultat d'exploitation dans la rubrique « Concours publics et subventions d'exploitation ».

En l'absence de nouveau règlement, le résultat exceptionnel se serait présenté comme suit :

	31/12/N (€) (pour comparaison)	31/12/N-1 (€)
Dons manuels	-	-
Produit de cession d'actif immobilisé	-	-
Quote-part de subventions virées au résultat	74 737	74 406
Autres produits exceptionnels	-	-
Total PRODUITS EXCEPTIONNELS	74 737	74 406
Autres charges exceptionnelles	117	4 500
Valeur nette comptable d'éléments d'actif cédés	-	-
Dotations aux provisions afférentes aux plus value nettes sur cessions d'éléments d'actif	-	-
Total CHARGES EXCEPTIONNELLES	117	4 500
RESULTAT EXCEPTIONNEL	74 620	69 906

AUTRES INFORMATIONS

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres dirigeants est nul puisque ceux-ci sont bénévoles. Aucun avantage en nature ne leur est octroyé.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires du commissaire aux comptes portent uniquement sur sa mission d'audit légal et s'élèvent à 11 928 €.

ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS

Engagements hors bilan reçus : aucun engagement hors bilan n'a été reçu.

Engagements hors bilan donnés : aucun engagement hors bilan n'a été donné.